

Le 20 janvier 2016

À une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue au Centre administratif de la MRC de L'Érable, situé au 1783, avenue St-Édouard à Plessisville, le 20 janvier 2016 à 13 h sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>Nombre de voix</u>	<u>Nom</u>	<u>Absent ou présent</u>
Inverness	820	1	Caroline Lemay Maire suppléante	Présent
Laurierville	1 399	1	Marc Simoneau	Présent
Lyster	1 645	2	Mme Geneviève Ruel Représentante	Présente
Notre-Dame-de-Lourdes	716	1	Jocelyn Bédard	Absent
Paroisse de Plessisville	2 671	2	Alain Dubois	Présent
St-Ferdinand	2 061	2	Rosaire Croteau	Présent
St-Pierre-Baptiste	514	1	Bertrand Fortier	Présent
Ste-Sophie-d'Halifax	674	1	Marie-Claude Chouinard	Présente
Ville de Plessisville	6 661	5	Mario Fortin	Présent
Ville de Princeville	5 902	4	Gilles Fortier	Présent
Villeroy	448	1	Michel Poisson	Présent

formant quorum sous la présidence de M. Sylvain Labrecque, préfet et maire de la municipalité de Lyster.

Assermentation : Madame Caroline Lemay, maire suppléante d'Inverness, est assermentée et signe son serment d'office.

Ordre du jour

- 1.0 Ouverture de la session
- 1.1 Appel des conseillers
- 1.2 Assermentation
- 2.0 Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
- 3.0 Ordre du jour
- 4.0 Procès-verbal de la séance régulière du 25 novembre 2015

Le 20 janvier 2016

- 5.0 Suivi du procès-verbal
- 6.0 Administratif :
 - 6.1 Modification du rôle et de la composition du comité aménagement
 - 6.2 Nouvelles nominations sur certains comités
 - 6.2.1 Comité Développement social
 - 6.2.2 Comité Arthabaska-Érable en forme
 - 6.2.3 Comité Pacte rural
 - 6.2.4 Comité Agence forestière des Bois-Francis
 - 6.2.5 Comité Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ)
 - 6.3 Avis de motion : Modification du règlement n° 338
 - 6.4 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - 6.5 Contribution supplémentaire au Parc linéaire des Bois-Francis
 - 6.6 Programme RénoRégion – Modification à l'entente avec la SHTQ
 - 6.7 Programme RénoRégion – Fixation de la valeur uniformisée maximale pour admissibilité au programme
 - 6.8 Renouvellement du logiciel PG Solutions
 - 6.9 Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique
- 7.0 Aménagement :
 - 7.1 Projet d'élevage porcin dans la Paroisse de Plessisville – Rapport de consultation publique
 - 7.2 Règlementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Règl. n° 149-2015)
 - 7.3 Règlementation d'urbanisme de la municipalité d'Inverness (Règl. n° 150-215)
- 8.0 Financier
 - 8.1 Rapport des déboursés
 - 8.2 Rapport des déboursés en sécurité incendie
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Varia :
 - 10.1 Exclusion de Plessisville – Précisions à la CPTAQ
- 11.0 Période de questions

Le 20 janvier 2016

Intervertir les points à l'ordre du jour
A.R.-01-16-13289

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser M. le préfet à intervenir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉ

Ordre du jour
A.R.-01-16-13290

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que les points à l'ordre du jour de la présente session soient adoptés en y ajoutant au varia le point suivant :

- Exclusion de Plessisville – Précisions à la CPTAQ

ADOPTÉ

Procès-verbal
A.R.-01-16-13291

Il est proposé M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière 25 novembre 2015 soit adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil et dont le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

ADOPTÉ

Suivi du procès-verbal

Le suivi du procès-verbal a été effectué en entier.

Administratif :
Modification du rôle et de la composition du comité
A.R.-01-16-13292

ATTENDU QUE les résolutions A.R.-04-93-4180 et A.R.-02-99-6316 adoptées par le conseil de la MRC de L'Érable ont permis de désigner une commission d'aménagement formée de quatre membres et présidée par le préfet;

ATTENDU QUE le mandat principal de la commission d'aménagement était de voir à la révision du schéma d'aménagement et de tenir une consultation publique en lien avec les travaux du schéma;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a adopté le 8 mai 2013 son schéma d'aménagement et de développement et que celui-ci est entré en vigueur le 7 novembre 2013;

ATTENDU QUE le 28 juin 2015, la MRC de L'Érable a intégré le volet «Développement économique » au sein de ses opérations;

Le 20 janvier 2016

ATTENDU QUE l'un des objectifs de cette intégration était de créer des liens entre l'aménagement des territoires et le développement économique;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer un comité de concertation et d'analyse des stratégies d'aménagement et de développement économique pour alimenter les réflexions et les décisions du conseil de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC de L'Érable forme un comité «Aménagement et développement économique» en remplacement de la commission d'aménagement;

QUE le préfet soit nommé d'office sur ce comité et qu'il soit présidé par celui-ci;

QUE le comité soit également composé des membres du conseil qui représentent la MRC au sein des comités suivants :

- Comité développement social;
- Comité stratégique industrie;
- Comité investissement;
- Comité Agroalimentaire-Forêt;
- Comité tourisme & culture;

QUE le nombre de personnes siégeant sur le comité ne dépasse pas cinq personnes;

QUE les principaux mandats de ce nouveau comité soient les suivants :

- La révision et la modification du schéma d'aménagement et de développement y compris les consultations publiques réalisées en vertu de la loi;
- La formulation d'avis sur des demandes de conformité au schéma effectuées par les municipalités ;
- L'analyse de toutes questions relatives à l'aménagement du territoire ;
- La révision et la modification du plan stratégique de développement de la MRC ;

Le 20 janvier 2016

- La formulation d'avis sur des politiques ou des dossiers économiques ;
- L'analyse de toutes questions relatives au développement du territoire ;

QUE le comité aménagement et développement soit coordonné par le directeur général de la MRC accompagné des ressources pertinentes ;

QUE cette résolution abroge les résolutions A.R.-04-93-4180 et A.R.-02-99-6316 ;

QUE les personnes suivantes fassent partie du comité à partir du 20 janvier 2016 :

- Sylvain Labrecque
- Mario Fortin
- Alain Dubois
- Gilles Fortier
- Jocelyn Bédard

ADOPTÉ

Nouvelles
nominations
sur certains
comités

ATTENDU QUE M. le conseiller Jocelyn Bédard ne peut continuer à siéger en journée sur tous les comités dont il faisait partie, il y a donc lieu de procéder à de nouvelles nominations sur certains comités :

Comité
Développement
social

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité que M. le conseiller Mario Fortin soit nommé pour siéger sur le comité Développement social.

A.R.-01-16-13293

ADOPTÉ

Comité
Arthabaska -
Érable en
forme

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que M. le conseiller Bertrand Fortier, soit nommé pour siéger sur le comité Arthabaska-Érable en forme.

A.R.-01-16-13294

ADOPTÉ

Comité
Pacte rural

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. le conseiller Rosaire Croteau pour siéger sur le comité Pacte rural.

A.R.-01-16-13295

ADOPTÉ

Le 20 janvier 2016

Comité Agence forestière des Bois-Francs
A.R.-01-16-13296

Il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. le conseiller Michel Berthiaume pour siéger sur le comité Agence forestière des Bois-Francs.

ADOPTÉ

Comité SSIRÉ
A.R.-01-16-13297

Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité de nommer M. le conseiller Bertrand Fortier pour siéger sur le comité Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ).

ADOPTÉ

Avis de motion
Modification
du règlement
numéro 338

Avis de motion est par les présentes donné par M. le conseiller Bertrand Fortier, qu'à la prochaine séance ou à une séance ultérieure, sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 338 concernant les pouvoirs et obligations de directeur général accordés au secrétaire-trésorier lui permettant d'autoriser certaines dépenses. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture du règlement à être adopté, le tout conformément à la loi.

Programme
d'aménagement
durable des
forêts (PADF)
A.R.-01-16-13298

ATTENDU la correspondance de M^{me} Cécile Tremblay, directrice générale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), relative à la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), confirmant un montant de 50 000 \$ pour la région du Centre-du-Québec pour l'année financière 2015-2016 ;

ATTENDU QUE l'enveloppe budgétaire est accordée sur une base régionale, les MRC de la région doivent désigner celle qui sera mandatée pour administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et agir à titre de répondante auprès du MFFP;

ATTENDU QUE l'ensemble des MRC d'une même région doit signer l'entente;

ATTENDU QUE les quatre autres MRC du Centre-du-Québec sont d'accord pour désigner la MRC de L'Érable à titre de MRC délégataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 20 janvier 2016

QUE le Conseil accepte d'administrer les sommes consenties dans le cadre du PADF et à agir à titre de répondant auprès du MFFP;

QUE le Conseil autorise le préfet, M. Sylvain Labrecque, à signer l'entente pour et nom de la MRC.

ADOPTÉ

Contribution
supplémentaire
au Parc

ATTENDU QUE le MTQ a aboli le programme d'aide à l'entretien de la Route verte;

linéaire des
Bois-Francis

ATTENDU QUE la fin du programme provoque une coupure importante pour le fonctionnement et l'entretien du Parc linéaire des Bois-Francis ;

A.R.-01-16-13299

ATTENDU la réorganisation budgétaire proposée par la corporation et le montant supplémentaire demandé à la MRC de L'Érable temporairement, soit le temps que le MTQ reconsidère le financement de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de L'Érable débourse une somme de 30 986 \$ déjà prévue à ses prévisions budgétaires 2016 et ajoute, pour l'année 2016 seulement, un montant supplémentaire de 24 336 \$ afin de porter la contribution totale de la MRC en 2016 à 55 322 \$;

QUE le montant supplémentaire de 24 336 \$ soit pris à même le FDT de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Programme
RénoRégion –
Modification
à l'entente
avec la SHQ

ATTENDU QUE le programme RénoVillage a été aboli;

ATTENDU QUE le nouveau programme RénoRégion a été mis en place par la SHQ;

A.R.-01-16-13300

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité que le directeur général de la MRC soit autorisé à signer la modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat entre la Société d'habitation du Québec et la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Le 20 janvier 2016

Programme RENO
RÉNO RÉGION –
Fixation de la valeur uniformisée maximale admissibilité au programme
ATTENDU QUE le nouveau programme RénoRégion a été mis en place par la SHQ;
ATTENDU QUE selon les modalités du programme la valeur uniformisée maximale des bâtiments admissibles est de 100 000 \$ excluant la valeur du terrain ;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Bertrand Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité que la valeur uniformisée maximale des bâtiments admissibles dans le cadre de ce programme soit fixée à 100 000 \$ excluant la valeur du terrain.

A.R.-01-16-13301

ADOPTÉ

Renouvellement du logiciel PG Solutions
Il est proposé par M. le conseiller Marc Simoneau, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser la MRC à déboursier les montants suivants pour le renouvellement des licences des logiciels de PG Solutions :

A.R.-01-2-16-13302

- Conversion de données Converttech : 23 305 \$ + taxes;
- Contrat d'entretien et de soutien annuel (logiciel de comptabilité) : 4 315 \$ + taxes;
- Contrat d'entretien et de soutien annuel (évaluation) : 29 545 \$ + taxes.
-

ADOPTÉ

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

de la Sécurité publique

A.R.-01-16-13303

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Le 20 janvier 2016

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ) désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE le SSIRÉ prévoit la formation de quarante-trois (43) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE le SSIRÉ doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Érable en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M^{me} la conseillère Marie-Claude Chouinard, appuyé et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Érable.

ADOPTÉ

Projet d'élevage
porcin dans la
Paroisse de
Plessisville -
Rapport de
consultation
publique
A.R.-01-16-13304

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soit les articles 165.4.9 et 165.4.12, la MRC de L'Érable doit adopter un rapport faisant suite à la consultation publique qu'elle a tenu le 26 novembre 2015 concernant le projet d'élevage porcin de la ferme Productions Clé des Champs 2015 inc. dans la route Bellevue de la municipalité de paroisse de Plessisville, sur le lot 4 016 915 ;

ATTENDU QUE les conseillers du présent conseil de la MRC ont pris connaissance du rapport produit par la commission chargée de tenir cette consultation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité :

Le 20 janvier 2016

QUE la MRC de L'Érable approuve et adopte le rapport de consultation publique sur le projet porcin de la ferme Productions Clé des Champs 2015 inc. sur le lot 4 016 915 de la municipalité de paroisse de Plessisville ;

QUE ce rapport soit acheminé dans les délais prescrits par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à la municipalité de paroisse de Plessisville (article 165.4.12).

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
d'Inverness
A.R.-01-16-13305

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité d'Inverness a adopté le 7 décembre 2015 le règlement n° 149-2015 modifiant le règlement de zonage n° 75 de l'ex municipalité du canton d'Inverness portant sur la création d'une zone à vocation résidentielle et y inclure des mesures d'aménagement appropriée pour le secteur ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à créer la zone 18 Rd à même une partie de la zone 6 Pb afin de permettre l'implantation de résidences permanentes ou secondaires dans ce secteur, ce dernier étant situé en haut des chutes Lysander, du côté opposé de l'entrée de la halte municipale ;

ATTENDU QUE ledit règlement vise également à ajouter au règlement de zonage, dans le même secteur, une zone tampon boisée de 20 mètres entre ladite zone à vocation résidentielle 18 Rd et le chemin Gosford, puis entre la ligne naturelle des hautes eaux de la rivière Bécancour et ladite zone résidentielle (donnant ainsi une largeur approximative de 30 mètres entre le rivage et la zone 18 Rd) ;

ATTENDU QUE finalement le règlement vise à permettre les maisons mobiles dans la zone à vocation résidentielle 7 Rd ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QU'après analyse, notamment grâce à l'étude du secteur par la Commission d'aménagement de la MRC et suite à l'avis de l'aménagiste M. Carl Plante,

Le 20 janvier 2016

ce règlement ne contrevient pas au contenu du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable, pour les raisons suivantes :

- Ce secteur a fait l'objet d'une étude approfondie par la Commission d'aménagement de la MRC de L'Érable, qui y a notamment fait une visite de terrain en 2012, puisqu'il était reconnu comme étant un territoire d'intérêt esthétique dans le schéma d'aménagement de la MRC de première génération ;
- Un rapport produit par la Commission d'aménagement pour ce secteur (et notamment remis à la municipalité d'Inverness) recommandait de ne pas permettre la construction d'habitations sans considérer les impératifs du schéma qui sont liés aux territoires d'intérêts esthétiques et la protection des rives de la rivière Bécancour ;
- Le nouveau schéma d'aménagement et de développement de la MRC en vigueur depuis novembre 2013 reprend les préoccupations du premier schéma quant à l'importance du secteur des chutes Lysander, à plusieurs égards (paysagères, environnementales, cohabitation entre usagers du territoire,...) ;
- Le secteur n'est pas situé dans la zone agricole et le nouveau schéma de la MRC reconnaît qu'il est possible de le développer si le développement est fait de manière harmonieuse (affectation Villégiature) ;
- Le règlement de la municipalité intègre des mesures minimales de protection (zone tampon boisée obligatoire en bordure du chemin et en bordure de la rivière) qui sont jugées positives face aux préoccupations soumise depuis 2012 quant à l'aménagement de ce secteur ;
- Le développement projeté n'est pas contraint au schéma d'aménagement par des mesures liées à la gestion de l'urbanisation ;
- Le développement projeté n'est pas visé par une zone inondable puisque la zone tampon sépare la zone résidentielle de la rivière de manière suffisante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Rosaire Croteau, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement n° 149-2015 de la municipalité d'Inverness et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

Le 20 janvier 2016

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Réglementation
d'urbanisme de
la municipalité
d'Inverness
A.R.-01-16-13306

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme la municipalité d'Inverness a adopté le 7 décembre 2015 le règlement n° 150-2015 modifiant le règlement de lotissement n° 76 de l'ex municipalité du canton d'Inverness portant sur l'ajout de normes particulières dans la zone 18 Rd ;

ATTENDU QUE plus spécifiquement ce règlement vise à imposer que : « *Tout lotissement situé dans la zone 18 Rd doit être planifié de façon à ce que la superficie minimale exigée soit située en totalité à l'extérieur de la zone tampon boisée identifiée au plan de zonage.* » ; et que le règlement vise également à adapter la profondeur moyenne face au contexte local puisqu'une importante zone tampon sépare le lotissement de la rivière (profondeur minimale non exigée) ;

ATTENDU QUE ce type de règlement doit être analysé quant à sa conformité eu égard au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable (SADR) ;

ATTENDU QUE ce règlement est adopté suite à l'adoption par la municipalité du règlement no 149-2015 qui visait le même secteur (mais en modifiant le règlement de zonage), et qu'en conséquence l'analyse du règlement 150-2015 est similaire à celle du règlement qui l'a précédé ;

ATTENDU QU'au surplus, la MRC doit se prononcer quant aux mesures particulières de lotissement à savoir si elles sont conformes au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, et qu'après analyse, de l'avis de l'aménagiste de la MRC M. Carl Plante, les mesures proposées sont conformes, puisque l'article 6.5.4.1 du document complémentaire du schéma stipule qu'il est possible de lotir des secteurs à moins de 100 mètres des cours d'eau sans avoir une profondeur minimale de 75 mètres si des conditions particulières sont présentées, ce qui est le cas :

- Un littoral boisé de 10 mètres et une bande riveraine approximative de 20 mètres sont protégées à l'extérieur du lotissement, ce qui excède les normes habituelles et assure une protection de l'environnement ;

Le 20 janvier 2016

- Le chemin devant servir au lotissement est déjà présent.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de L'Érable approuve le règlement n^o 150-2015 de la municipalité d'Inverness et qu'elle le déclare conforme au contenu du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable ;

QUE le secrétaire-trésorier délivre un certificat de conformité à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

Financier : Il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité
Rapport des que le rapport des déboursés suivants soit ratifié:
déboursés

A.R.-01-16-13307

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15858	annulé	-
15860	SBK Télécom (frais mensuels, téléphones)	3 702,82
15861	Boucherie Thibault (repas dg)	155,22
15862	Dendrotik (peinture)	110,38
15863	Jeunes Entrepreneurs Bois-Francis (cotisation)	149,47
15864	Richard Boutin inc. (cartes de Noël)	28,74
15865	A. Grégoire & Fils Ltée (travaux cours d'eau)	5 838,74
15867	Stage Tiers Monde (Jeunesse sans frontière – participation Journées de la Culture)	100,00
15868	annulé	-
15869	Buropro (four. de bureau)	1 882,08
15870	FQM (assemblée des MRC, Dicom)	457,27
15873	L'Agora (repas conseil novembre élus employés)	1 033,31
15874	CCIBFE (atelier)	57,49
15875	Agroop Centre-du-Québec (contribution marché public)	1 000,00
15876	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 467,00
15877	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	3 191,50
15878	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 288,00
15879	Plomberie 1750 - Damaxpert (bail Kim Roberge)	900,00
15880	Autobus des Appalaches (entente)	3 414,76
15881	Autobus Bourassa (entente)	17 567,96
15883	SOPFEU (cotisation finale de suppression)	231,86
15885	Musé du Bronze d'Inverness (bronzes)	5 748,75

10185

Le 20 janvier 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15886	ROPH QC (déplacements rencontre transport adapté)	70,65
15887	Benoit Jalbert (déplacements et honoraires projet mentorat)	1 546,80
15888	Comité de promotion du Loisir (circuit patrimoine)	298,03
15890	La Jardinerie Fernand Fortier (location décoration de Noël Carrefour)	797,92
15892	MRC Arthabaska (service internet 2015)	3 801,07
15893	CD des Bois-Francis (dépôt REER)	570,40
15894	André Gingras (entretien novembre)	1 078,93
15895	Autobus Ro-Bo Inc. (entente)	11 695,64
15896	Les Entretiens L.G. Net inc. (entretien Carrefour nov.)	681,80
15897	Ferme Dymieux S.E.N.C. (remise assurance)	1 500,47
15898	Le Groupe A & A Trois-Rivières (rubans timbreuse)	288,59
15899	Publicité L'Érable en Or (vœux de Noël, MRC et publicité Délices de L'Érable)	1 207,24
15900	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	1 544,00
15901	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 926,00
15902	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 964,00
15903	Mégaburo (lecture compteur nov. et déc.)	1 006,37
15905	Sylvain Beaudoin (eau)	108,00
15906	Les Productions Benoit Jean (capsule)	344,93
15907	APCMCQ (frais déplacements CA Transport)	259,20
15908	La Capitale (assurance collective déc.)	9 645,08
15910	L'Agora (repas mentorat)	184,39
15912	Rick Lavergne (avis publics 2015)	25,00
15913	Sonia Tardif (avis publics 2015)	25,00
15914	Danielle Bergeron (avis publics 2015)	5,00
15915	Réjean Gingras (avis publics 2015)	15,00
15916	Suzie Côté (avis publics 2015)	25,00
15917	Danielle Bédard (avis publics 2015)	25,00
15918	Johanne Dubois (avis publics 2015)	25,00
15919	Sylvie Tardif (avis publics 2015)	20,00
15920	Ginette Jasmin (avis publics 2015)	20,00
15921	Suzanne Savage (avis publics 2015)	20,00
15922	René Turcotte (avis publics 2015)	20,00
15923	Olivier Milot (avis publics 2015)	20,00
15924	Sylvie Côté (avis publics 2015)	25,00
15925	Mont Apic inc. (FDT)	9 839,60
15926	Espace Sophia (spectacle Noël, visite parc éolien)	790,46
15927	Transport G.N. inc. (location autobus visite parc éolien)	114,98
15928	PG Solutions inc. (plate-forme de base et banque de services)	8 634,63
15929	Agroop Centre-du-Québec (fonds agroalimentaire)	2 500,00
15930	Socan (droit licence 2013-2014-2015)	965,79
15931	Sarah-Eve Guérard (cliente mystère tourisme)	778,44
15932	Taxi Adapté Victo (déplacement adapté)	60,79
15933	Fondation de l'entrepreneurship (cotisation)	150,00

Le 20 janvier 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
15934	Ass. du Sémaphore de Lyster (contribution)	300,00
15935	Laurier Chagnon (déplacements STA, mentorat)	405,21
15936	Yvon Camirand (déplacements mentorat)	66,15
15937	Benoir Jalbert (déplacements mentorat)	132,30
15938	Paul Piché (déplacements mentorat)	189,90
15939	Herbert Leboutillier (déplacements mentorat)	220,80
15940	Julie Fitzbay (déplacements com. inv.)	18,00
15941	Jean Gosselin (déplacements com. inv.)	15,00
15942	Yves Lapierre (déplacements com. inv.)	9,00
15943	Jacques Thibodeau (déplacements com. inv.)	46,80
15944	André Gingras (entretien déc.)	1 078,93
15945	La Gouge du Roi inc. (enseigne Villeroy et piste cyclable)	17 151,97
15947	Sogetel (fibre Princeville)	1 215,87
15948	ElectroAlarme (surveillance alarme Carrefour)	275,94
15951	SBK Télécom (frais mensuels, téléphone)	3 054,58
15952	Intelegia (service technique)	2 000,57
15953	Gaétan Boucher (montage salle Carrefour)	45,99
15954	Médias Transcontinental inc. (pub. spectacle magie, avis mat. rés., dépôt rôle)	4 864,64
15956	Imprimerie Fillion enr. (cartons Banque de terres, modification parc)	492,09
15957	Ville de Princeville (jugement infraction sur Parc linéaire)	197,91
15958	Marius Marcoux & Fils inc. (réparation lumière MRC)	80,60
15959	L'Immobilière (gestion du rôle)	3 794,18
15960	Cartes C.P. enr. (publicités transport collectif)	316,18
15961	Remorque et Location Desjardins (botte feutre)	63,51
15963	Mécanique Gilles Roberges (chaines)	45,97
15967	Fromagerie Rang 9 (plateau fromage)	76,10
15970	Modèlerie GLT inc. (FDE)	3 750,00
15971	COOP IGA (divers)	129,01
15972	Audrey Martin Photographe (panneau Villeroy, projet remorques Boutin)	356,43
15973	A @ Z communications évènements (projet remorque, matériel expo, panneau parc)	2 316,75
15974	Vertisoft (service technique, câble, convertisseur)	1 090,21
15975	annulé	-
15976	VIVACO Groupe Coopératif (ponceaux, divers Carrefour)	1 576,58
15977	Taxi Diane (déplacement adapté et collectif)	778,00
15978	Taxi de L'Érable 2009 enr. (déplacement adapté et collectif)	2 091,00
15979	Taxi Patrick Lamontagne (déplacement adapté et collectif)	2 191,50
15982	Les Entretiens L.G. Net inc. (entretien carrefour déc.)	653,06
15983	CD des Bois-Francis (dépôt REER)	<u>804,26</u>
Total :		<u>167 844,54 \$</u>

Le 20 janvier 2016

Salaires		
<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
537895-538086	Paies semaine du 15 nov. au 12 déc. 2015	137 218,34
538155-538250	Paies semaine du 13 au 26 déc. 2015	<u>62 349,43</u>
Total :		<u>199 567,77 \$</u>

Transactions pré-autorisées et via internet		
<u>Descriptions</u>		<u>Sommes versées</u>
GWW-12-01	Gouv. prov. (DAS)	58 173,12
GWW-12-02	Gouv. féd. (DAS)	1 475,15
GWW-12-03	Gouv. féd. (DAS)	22 082,65
VAP-12-01	Remboursement prêt PR1	2 226,72
VAP-12-02	Remboursement prêt PR3	5 045,60
RA-12-01	RREMQ - nov	19 310,54
PWW-11-15	Promutuel App. Ajustement DEL	272,67
PWW-12-01	Bell Canada (fax)	90,91
PWW-12-02	CARRA	751,69
PWW-12-03	Visa Desjardins - DG	718,46
PWW-12-04	Visa Desjardins - général	78,00
PWW-12-05	Visa Desjardins - DGA	288,66
PWW-12-06	Philippe Gosselin (huile à chauffage)	778,82
PWW-12-07	Bell Mobilité -cellulaire	674,52
PWW-12-08	Pages Jaunes	41,97
PWW-12-09	Hydro MRC	1 730,82
PWW-12-10	Hydro carrefour - cuisine	134,01
PWW-12-11	Hydro carrefour	2 008,99
PWW-12-12	Promutuel App.	2 657,42
PWW-12-13	Bell Canada (fax)	<u>90,54</u>
Total :		<u>118 631,26 \$</u>

ADOPTÉ

Rapport des déboursés en sécurité incendie

Il est proposé par M. le conseiller Michel Poisson, appuyé et résolu à l'unanimité que le rapport des déboursés incendie suivants soit ratifié:

A.R.-01-16-13308

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15859	Info Page (fréquence numérique)	583,32
15866	Excavation Bois-Francis inc. (travaux pelle intervention)	2 046,56

Le 20 janvier 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
15870	FQM (Dicom)	322,05
15871	Centre d'extincteur SL (recharge)	697,77
15872	Suspension Victo (1982) inc. (pièce)	147,44
15882	Cordonnerie M. Lemire enr. (réparation)	14,38
15884	Maxi Métal (1983) inc. (réparation)	969,21
15889	ANP inc. (réparation toile)	172,46
15891	Jean-Pierre Bergeron (essais annuels)	3 850,00
15904	Garage M.J. Caron (essence)	235,00
15909	Info Page (fréquence numérique)	711,17
15911	Garage P. Bédard & Fils inc. (pose pneus)	367,56
15946	Groupe CLR (système de communication)	1 793,62
15949	Gilbert Labrie (réparations diverses, huile bougies)	974,06
15950	Réseau des Appalaches (FM) ltée (location site Vianney)	3 733,61
15955	Accessoires d'Auto Illimités (divers)	137,74
15956	Imprimerie Fillion enr. (avis réintégration)	159,82
15962	Michelin North America (pneus)	5 649,04
15964	Les Pneus PR ltée (pose pneus)	422,90
15965	FQM (Dicom)	158,23
15966	Municipalité de Laurierville (partage téléphone)	499,57
15968	Innotek inc. (réparation)	69,51
15969	ENPQ (examen)	806,00
15971	Coop IGA (divers)	13,29
15976	VIVACO Groupe Coopératif (divers)	108,57
15980	Suspension Victo (1982) inc. (inspection, réparation)	813,23
15981	Centre d'extincteur SL (recharge)	40,70
15984	Tim Hortons (collation intervention)	<u>119,20</u>
Total :		<u>25 616,01 \$</u>

Salaires

<u>Nos de talons</u>	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
538087-538154	Paies nov. 2015	<u>18 571,99</u>
Total :		<u>18 571,99 \$</u>

Transactions
pré-autorisées
et via internet

	<u>Descriptions</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-12-01	Esso	190,15
PWW-12-02	Sonic	1 929,64
PWW-12-03	Bell Canada - Caserne 58 - Inverness	84,56
PWW-12-04	Bell Canada - Caserne 13 - St-Ferdinand	84,56
PWW-12-05	Bell Canada - Caserne 65 - Lyster	84,56

Le 20 janvier 2016

<u>Nos de chèques</u>	<u>Noms des fournisseurs</u>	<u>Sommes versées</u>
PWW-12-06	Bell Canada - Caserne 80 - NDL	88,82
PWW-12-07	Bell Mobilité -cellulaire	96,48
PWW-12-08	Bell Pagette	642,59
PWW-12-09	Sonic	769,09
PWW-12-10	Shell	393,29
PWW-12-11	Esso	337,52
Total		4 701,26 \$

Les représentants de la ville de Plessisville et de la ville de Princeville ne participent pas aux délibérations du conseil quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉ

Correspondance : En date du 18 décembre 2015, une correspondance signée par Madame Chantal Tourigny, agente de migration PAJ/Desjardins, informant la MRC que dorénavant les demandes d'aide à l'établissement de la clientèle de plus de 35 ans seront référées à la MRC. *Cette correspondance est classée.*

En date du 18 décembre 2015, une correspondance signée par M. Éric Véraquin, président du Musée du Bronze, informant la MRC que suite à une rencontre du conseil d'administration, il a été convenu d'aller de l'avant dans la reconnaissance du Musée et dans l'augmentation de ses activités pour le bien de la municipalité et de la MRC. *Cette correspondance est classée.*

En date du 23 décembre 2015, une correspondance signée par M. Vincent Bourassa, directeur régional du MEIE, informant la MRC qu'elle peut poursuivre les investissements dans le cadre du FLI. Un avenant au contrat sera transmis sous peu à la MRC. *Cette correspondance est classée.*

Varia : ATTENDU QU'un avis de modification à l'orientation préliminaire a été émis par la
Exclusion CPTAQ dans le cadre de la demande d'exclusion (dossier 405079) de la ville de
de Plessisville - Plessisville concernant le développement de son parc industriel ;
Précisions à
la CPTAQ

Le 20 janvier 2016

A.R.-01-16-13309 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gilles Fortier, appuyé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'aménagiste de la MRC, M. Carl Plante, à fournir des précisions à la CPTAQ témoignant de la vision de la MRC à l'égard de ce dossier, notamment celle intégrée au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR).

ADOPTÉ

Période de questions Aucune question.

Levée de la séance Il est proposé par M. le conseiller Alain Dubois, appuyé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

A.R.-01-16-13310

ADOPTÉ

Le Préfet

Le Secrétaire-trésorier